

2-a.



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE D'ANGLIERS

Plan Local d'Urbanisme

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

P.L.U	PRESCRIT	ARRÊTÉ	APPROUVÉ
ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE	Le	Le	Le 22.06.2005 Le 01.07.2005
ELABORATION DU PLU	Le 13.01.2011	Le 28.06.2014	Le
VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉCISION MUNICIPALE EN DATE DE CE JOUR :		Le Maire	

SOMMAIRE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable	p 3
Orientation 1 : Faire de l'environnement une nouvelle dynamique du territoire	p 5
Orientation 2 : Poursuivre et protéger le développement économique de la commune	p 10
Orientation 3 : Conforter la vitalité du centre-bourg	p 15

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

La commune d'Angliers s'inscrit dans des contextes de projets à différentes échelles :

- *un contexte planétaire* qui implique de prendre en compte une croissance démographique de plus en plus consommatrice de ressources non renouvelables, dont l'espace et l'énergie, notamment, pour répondre aux besoins « primaires » : se loger, se nourrir, boire.
 - *La terre est un espace fini* qu'il convient de préserver de toutes sortes d'agressions dont certaines sont générées par les occupations humaines (déchets, protection de l'eau, demande énergétique exponentielle, etc.)
 - *La terre est un bien non renouvelable* qui doit répondre à une production alimentaire sans cesse croissante compte-tenu des démographies galopantes de certains pays. L'espace agricole ou potentiellement agricole mérite, dans ce contexte, une attention toute particulière.
 - *La terre est un bien soumis* à des aléas naturels qui ne sont pas toujours précisément identifiés mais qui, lorsqu'ils le sont, doivent être pris en compte dans les politiques territoriales
- *un contexte français et européen* qui, depuis près de 15 ans, propose les cadres du développement durable et dont l'aspect réglementaire encadre désormais l'action des territoires et s'impose aux acteurs privés. Les lois « Grenelle 1 » et « Grenelle 2 » ont conforté ces exigences en mettant en évidence des thématiques nécessaires à étudier et à prendre en compte dans l'élaboration des projets de territoire.

un contexte local qui inscrit la commune de Angliers sur un axe Poitiers-Saumur, la D 347. La Commune de Angliers se situe à plus de 8 kms du sud de Loudun, et à près de 50 kms au nord de Poitiers, dans un réseau de petites villes et gros bourgs, force de la Région Poitou-Charentes : Mirebeau, Moncoutour, Monts sur Guesnes pour ne citer que ceux du département de la Vienne. La commune d' Angliers est avant tout une commune « rurale » qui présente la grande originalité d'avoir, depuis la fin du XVIII^e siècle, une population qui oscille aux alentours des 6 à 700 habitants. La commune d' Angliers appartient à la Communauté de Communes du Pays Loudunais. Les communes limitrophes sont Chalais, La Roche Rigault, Guesnes, la Chaussée, Aulnay, Martaisé et Mousterre-Silly ; elle est couverte, depuis 2005, par une carte communale.

Angliers n'est actuellement dans aucun périmètre de SCoT. Les élus d'Angliers ont comme objectifs, dans le cadre de ce PLU, de concilier protection des espaces agricoles et naturels, maintien et développement des activités économiques, accueil d'une nouvelle population permettant de conforter les services, les commerces et équipements correspondants, tout en proposant une organisation urbaine favorisant la convivialité et la solidarité entre les habitants.

Historiquement, Angliers s'est située sur l'axe Limoges-Saumur, tour à tour route royale, route, impériale, route nationale et désormais départementale (RD 347). Le tracé de la route royale, d'ailleurs, n'était pas tout à fait identique à celui de la nationale puisqu'il passait par le village de Triou. Aux alentours du XVIII^e siècle, cette voie n'était pas forcément bien entretenue comme en témoignent certains écrits, en particulier au sud de Loudun, ce qui obligeait à utiliser l'axe passant par Chinon pour accéder à la Loire. La Loire, voie fluviale par laquelle transitaient les nombreux échanges commerciaux, y compris avec l'Angleterre, par exemple. Angliers, de fait, n'a jamais connu un fort développement. De plus, le Loudunais était, jusqu'à la création des départements, en 1789, tourné vers Tours. Son rattachement à Poitiers, qui devint alors le lieu du pouvoir, a donc orienté Angliers vers le sud, alors que son appartenance historique était, plutôt, vers le nord. Les principaux édifices de la commune (château d'Angliers, église Saint-Martin, château de Saint-Cassien, etc) ont pour la plupart été profondément transformés ; toutefois le Château du Prince de la Tour d'Auvergne est actuellement, pour partie, occupé par la collectivité (mairie), et par des privés.

Angliers est une commune de 2 331 ha, dont la qualité des espaces, repose sur la présence de la forêt de Scévollès, à l'Est, dans la prolongation des terres occupées par de la polyculture élevage, au centre de la commune, en particulier jusqu'aux franges du bourg, et par une agriculture céréalière s'inscrivant dans la Plaine du Neuvilleois.

L'activité agricole, qui s'est maintenue sur le territoire, est le fait de structures d'exploitation désormais plus importantes au niveau surface, mais de moins en moins nombreuses (12 sièges d'exploitation en 2010, 32 en 1968. Elle occupe les deux-tiers du territoire. La protection de cet espace agricole, déjà très préservé dans la carte communale, a été l'une des directions retenues qui a traversé les choix pour l'avenir du territoire.

Cette activité agricole a parfois contribué à modifier les paysages (création de vastes parcelles, de renouvellement des chemins, disparition des haies, etc...). Il s'est donc agi, dans ce projet, de limiter désormais les dégradations et d'en identifier les reconstitutions possibles.

L'ensemble des équipements, services et commerces a été regroupé dans le bourg qui rassemble près de 66 % des habitants et 70 % des résidences principales. Le bon niveau d'équipements publics (sportifs, culturels (salle des Fêtes : le Pavillon du Québec), tennis, terrains de boules, terrain de football, ateliers municipaux, écoles, agence postale, etc.) a été possible grâce au renouvellement régulier de la population, en particulier dans le bourg. La commune a régulièrement mis sur le marché une offre foncière qui a permis de maintenir sa vitalité.

L'un des problèmes majeurs repose sur la traversée du village par la RD 347 qui accueille plus de 5 000 véhicules par jour, qui longe le bourg, tout en empêchant son identification et le sépare de ses liaisons Est-Ouest avec la zone d'activités et les autres villages.

Ces éléments, identifiés dans le diagnostic, sont désormais au cœur des mesures à partir desquelles ont été bâtis les fondements du nouveau projet communal.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'inscrit dans l'équilibre recherché entre l'accueil des nouveaux habitants, les équipements, services et commerces dans le bourg et la protection des terres agricoles et des espaces naturels.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables traduit ainsi la volonté des élus de poursuivre l'embellissement du cadre de vie des habitants actuels et futurs tout en protégeant les espaces non bâtis dont les vocations agricoles et porteurs de biodiversité ont été mis en évidence par les expertises qui ont sous tendus le diagnostic.

ORIENTATION 1 : FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Le territoire de la commune Angliers est pour 97 % un territoire composé d'espaces naturels et agricoles, dont 19% sont des espaces boisés. Les caractéristiques de la commune d'Angliers reposent sur des enjeux qui dépassent largement les limites spatiales de la commune et notamment :

- *les espaces boisés*, qui appartiennent à des massifs qui dépassent largement la commune,
- *les zones humides*, qui appartiennent en particulier à la vallée de la Briande,
- *l'identification des corridors écologiques*, qui s'inscrivent dans les continuités à rétablir et ou à protéger et qui reposent sur les principales caractéristiques des espaces évoqués ci-dessus,
- *la protection des patrimoines bâtis*.

Tissu urbain	3 %
Espaces forestiers	19 %
Terres Labourables , grande culture dominante	31 %
Terres agricoles de transition, polyculture	40 %
Prairies	6 %
autres	1 %
Total	100%

Occupation des sols

La commune d'Angliers appartient à la plaine du Neuvilleois, en particulier sur sa partie Ouest ; elle dispose, également de nombreux espaces à forte valeur environnementale, et notamment des espaces boisés entrecoupés de mares et de zones humides, notamment sur la partie Nord-Est et est de son territoire.

- La protection de la trame verte et bleue

La commune est traversée par la Briande et la Courance, affluents de la Dive

La Briande et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Dive est dans un état écologique et état chimique actuellement estimés « moyens », et l'objectif est d'atteindre du bon état en 2021.

Par ailleurs, le territoire de la commune d'Angliers se situe dans l'aire d'influence de la zone Natura 2000 de La Plaine du Mirebalais. Les forêts présentes sur la commune s'inscrivent dans les entités de la forêt de Scévilles, identifiée pour l'existence d'une avifaune relativement rare et protégée.

Les espaces naturels de la commune sont donc des réservoirs de biodiversité qui ne peuvent fonctionner sans les continuités écologiques qui les relient. L'état initial de l'environnement a donc identifié ces continuités, celles existantes et celles qui sont à recréer. Ces continuités reposent sur le maintien de la ripisylve le long de la Briande, le maintien et la recomposition de la structure bocagère (haies et fossés) qui sont aussi à l'origine des indicateurs faunistiques d'une biodiversité identifiée sur ce territoire autour de l'outarde canepetière, des amphibiens, etc. Dans le cadre des directives liées au « Grenelle 1 » et au « Grenelle 2 », il est désormais nécessaire d'identifier les composantes du maintien et du développement de cette biodiversité.

- Le maintien et la reconstitution de corridors écologiques et d'habitats naturels
 - *Maintien de la ripisylve sur la vallée de la Briande*
 - *Recomposition d'une structure bocagère (haies et fossés) sur la vallée de la Briande*
 - *Développement de cultures favorisant le maintien d'espèces faunistiques (Outarde)*
 - *Mise en place d'un passage amphibiens*

Angliers accueille près de 440 ha de bois. Ces boisements sont des propriétés privées : ils participent, par leur importance, à un équilibre écologique, et par leur variété, à la création de paysages diversifiés. Ils seront, pour partie, protégés au titre des Espaces Boisés Classés, afin que leur présence ne soit pas remise en cause, que leur gestion et leur entretien puissent toutefois être réalisés dans de bonnes conditions. L'objectif est d'éviter les abattages n'entrant pas dans une gestion de ce massif. Lisières, haies, arbres intéressants et jardins participent également au maintien de la biodiversité dont on sait désormais qu'elle est nécessaire à court, moyen et long terme.

Enfin, dans le cadre des espaces urbains, une série d'espaces sont à protéger, à l'intérieur du bourg mais aussi dans sa frange Nord-Est ; de même, à proximité de Triou, des espaces sont à protéger tout particulièrement.

Pour une partie, ces espaces sont constitués par *les jardins potagers* ressource dont les dimensions sont multiples :

- *humaine et sociale*, de par le travail partagé, les échanges qui peuvent s'opérer sur ces espaces et les animations autour de ces lieux.
- *économique*, au regard des compléments que peut apporter, dans les revenus des ménages, ce type de pratique, mais aussi, à terme, peut-être par l'installation d'un professionnel dans ce domaine,
- *écologique*, de par le maintien, en zone urbanisée, de zones non bâties.

- La vallée de la Briande et la protection de l'eau

La vallée de la Briande fait l'objet de soins particuliers dans la mesure où elle a été reconnue à l'échelle régionale, comme étant un enjeu écologique fort. A ce titre les travaux d'entretien et de confortation sont proposés par les syndicats ayant la charge de ce cours d'eau et notamment :

- La remise en état hydraulique de la rivière et la protection de sites sur la vallée de la Briande.
 - *Recréer des ouvrages hydrauliques (pelles, chaussées)*
 - *Maintien et gestion de prairies (partenariat CREN : fritillaire pintade)*
 - *Le site de l'ancienne piscine : un espace de repos ?*

Au titre des patrimoines et de la protection de la ressource en eau il s'agit de donner un sens concret et actuel au petit patrimoine liée à l'eau notamment par :

- La mise en valeur des sources et fontaines
 - *Animation, protection*
 - *Mise en valeur des sources*
 - *Prolonger les aménagements aux abords de la fontaine Cocu (cadre CDC - Odyssée blanche)*
 - *Protéger et révéler les sources de la Varanne et de Saint Cassien*

Enfin, la protection du captage de la Nouette sera prise en compte puisque les périmètres de protection rapproché et élargis s'inscrivent sur le Sud-Est de la commune. Cette protection de la ressource en eau concerne également les communes de Guesnes et La Chaussée.

- La prise en compte du périmètre de captage de la Nouette
 - *Protection contre les risques de pollution*
 - *Gestion de la qualité des eaux de l'étang de l'Ebaupin*
- Protection et mise en valeur de jardins potagers et de vergers entre le bourg et la vallée de la Briande
 - *Création de jardins communaux ?*
 - *Un cheminement bourg - vallée de la Briande*

- La mise en valeur des éléments du patrimoine bâti de la commune

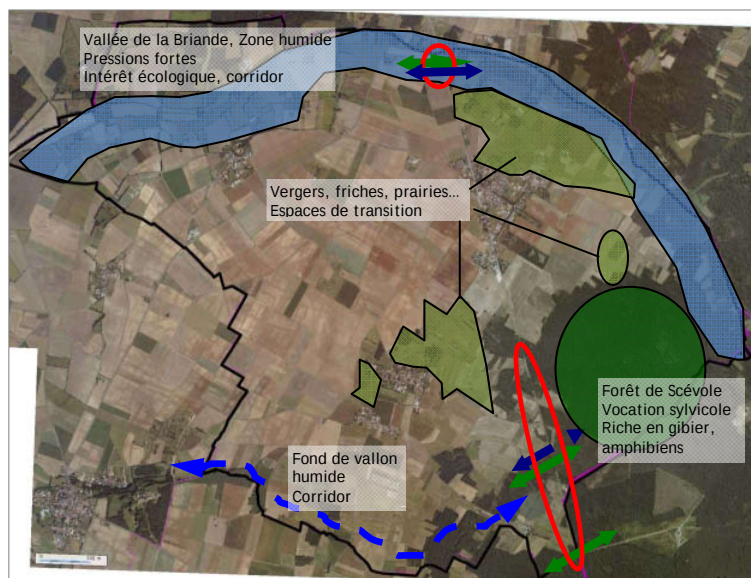
La commune d'Angliers n'a pas subi de grands désordres dans son organisation, par le fait que la croissance urbaine a été localisée, en grande partie, sur le bourg ; aujourd'hui, le château et les allées de tilleuls (500 tilleuls sur la commune, accompagnent les espaces publics), les murs qui clôturent les logis ou les fermes, le patrimoine « ordinaire » du XVIII^e et XIX^e siècles et le petit patrimoine, caractérisent Angliers. Ces caractéristiques pourront être des guides pour l'intégration des nouvelles opérations d'aménagement, pour faire en sorte que toutes les interventions futures, participent à l'amélioration des espaces dégradés et in fine embellissent l'ensemble de la commune. C'est à ce titre que les éléments du patrimoine emblématique (relativement peu protégé) comme le château, ses jardins, les allées de tilleuls, les murs de pierre seront protégés lors des transformations, et/ou reconstitués, afin que l'histoire de ce territoire continue à être lisible dans les aménagements actuels.

En revanche, le Donjon de Saint-Cassien, qui domine la Vallée de la Briande, est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques. Il est un repère fort dans cet espace très ouvert de la Plaine.

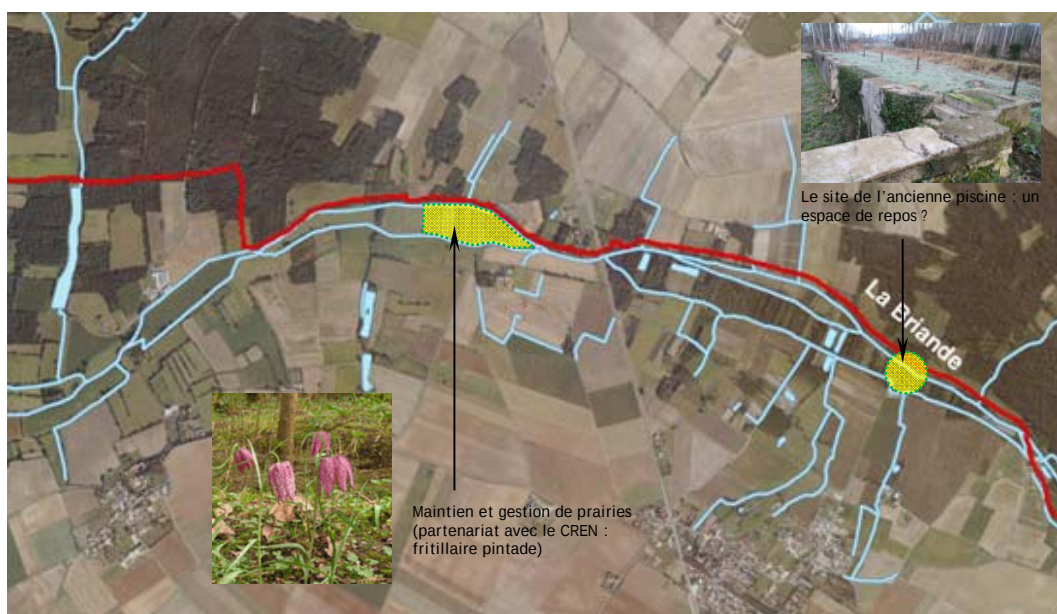
- La protection des perspectives vers le château et l'église
 - *Limitier les implantations bâties nouvelles (habitat, bâtiments agricoles)*
 - *Retrouver l'allée cavalière en prolongeant l'allée de tilleuls de l'avenue du Prince de la Tour d'Auvergne :*
 - *A L'Est vers la forêt de Scévollès*
 - *A l'Ouest de la RD 347*
- Le parc du château
 - *La protection des murs d'enceinte*
 - *Une protection des éléments végétaux*
 - *Un espace accessible au public : espace festif*
 - *Halle de plein air ?*
- Identification et préservation d'éléments du petit patrimoine bâti (puits, porches, croix, murs en pierre, etc...)
 - *Identification à compléter*
 - *(Un circuit thématique permettant la découverte et la compréhension de l'existence de ces éléments du patrimoine (CDC Loudunais))*

ORIENTATION 1 : Faire de l'environnement une nouvelle dynamique du territoire

Les illustrations suivantes traduisent l'état d'esprit dans lequel les projets peuvent être conçus, avant leur mise en œuvre. Celles-ci sont susceptibles de modification suivant l'évolution du projet.



Le maintien et la reconstitution de corridors écologiques et d'habitats naturels



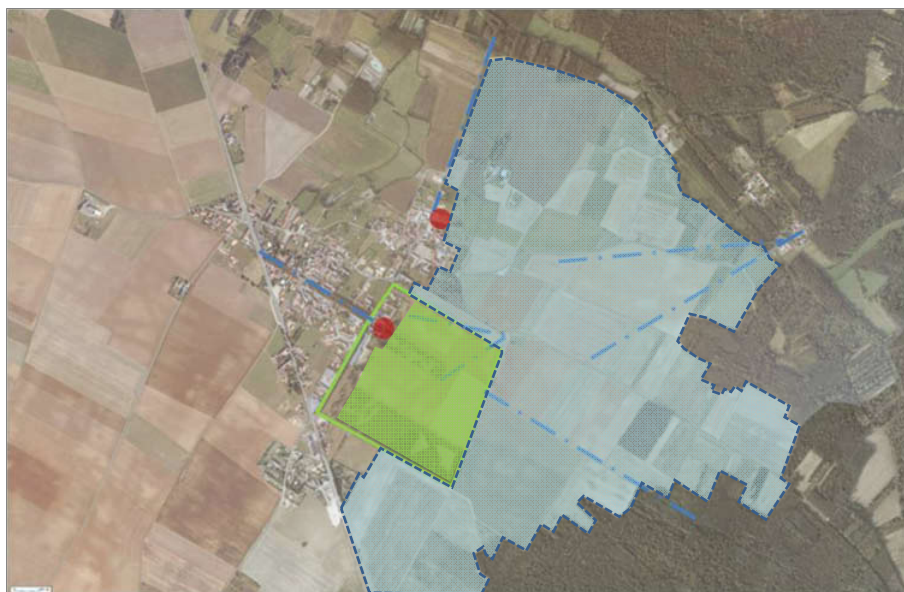
La remise en état hydraulique de la rivière et la protection des sites sur la vallée de la Briande



Protection et mise en valeur de jardins potagers et de vergers entre le bourg et la vallée de la Briande

ORIENTATION 1 : Faire de l'environnement une nouvelle dynamique du territoire

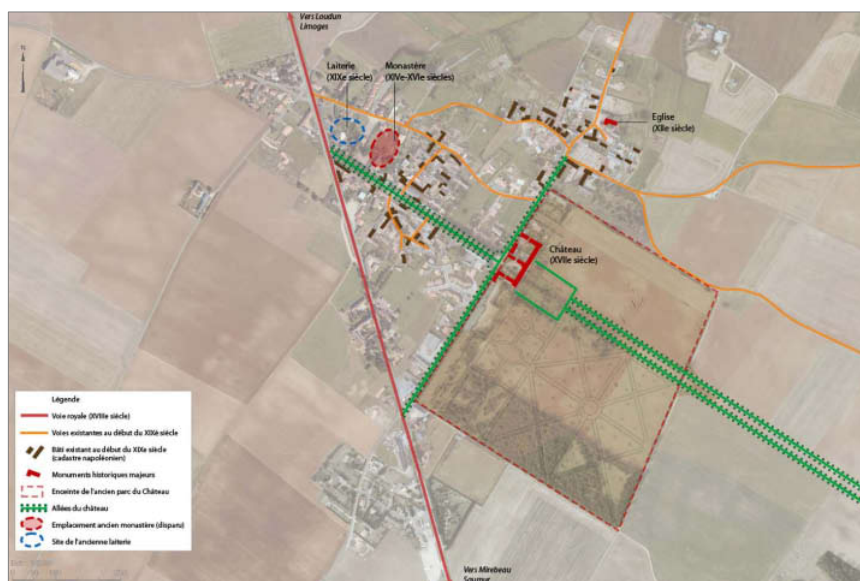
Les illustrations suivantes traduisent l'état d'esprit dans lequel les projets peuvent être conçus, avant leur mise en œuvre. Celles-ci sont susceptibles de modification suivant l'évolution du projet.



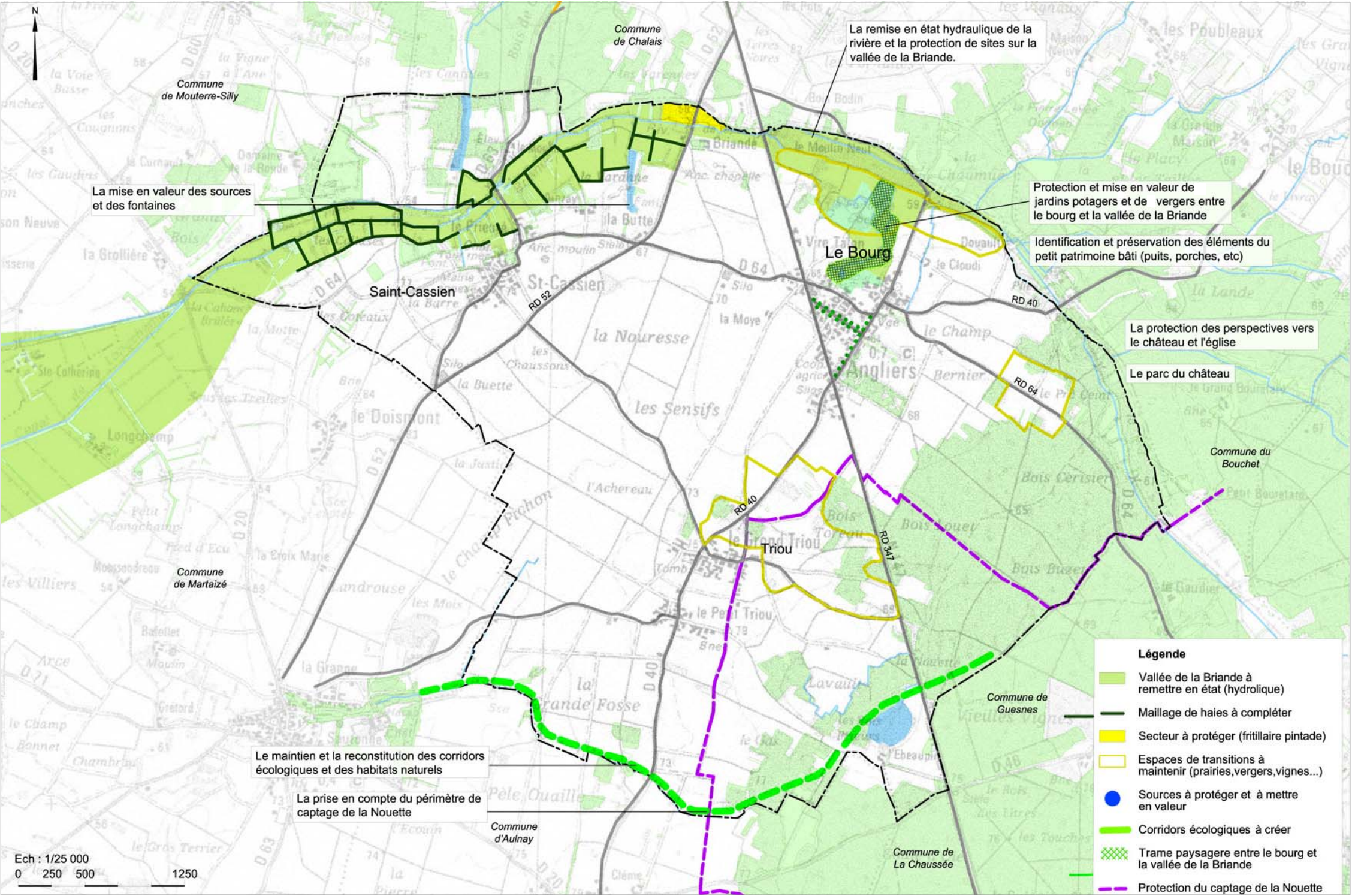
La protection des perspectives vers le château et l'église



Le parc du château



Identification et préservation d'éléments du petit patrimoine bâti (puits, croix, porches, murs en pierre, etc)



ORIENTATION 1 : Protéger les espaces naturels et les ressources en eau

La protection de la trame verte et bleue

- **Le maintien et la reconstitution de corridors écologiques et d'habitats naturels**
 - Maintien de la ripysilve sur la vallée de la Briande
 - Recomposition d'une structure bocagère (haies et fossés) sur la vallée de la Briande
 - Développement de cultures favorisant le maintien d'espèces faunistiques (Outarde)
 - Mise en place d'un passage amphibien

La vallée de la Briande et la protection de l'eau

- **La remise en état hydraulique de la rivière et la protection de sites sur la vallée de la Briande**
 - Recréer des ouvrages hydrauliques (pelles, chaussées)
 - Maintien et gestion de prairies (partenariat CREN : fritillaire pintade)
 - Le site de l'ancienne piscine : un espace de repos ?
- **La mise en valeur des sources et fontaines**
- **La prise en compte du périmètre de captage de la Nouette**
 - Protection contre les risques de pollution
 - Gestion de la qualité des eaux de l'étang de l'Ebaupin
- **Protection et mise en valeur de jardins potagers et de vergers entre le bourg et la vallée de la Briande**
 - Création de jardins communaux ?
 - Un cheminement bourg - vallée de la Briande

La mise en valeur des éléments du patrimoine bâti de la commune

- **La protection des perspectives vers le château et l'église**
 - Limiter les implantations bâties nouvelles (habitat, bâtiments agricoles)
 - Retrouver l'allée cavalière en prolongeant l'allée de tilleuls de l'avenue du Prince de la Tour d'Auvergne
- **Le parc du château**
 - La protection des murs d'enceinte
 - Une protection des éléments végétaux
 - Un espace accessible au public : espace festif
- **Identification et préservation d'éléments du petit patrimoine bâti (puits, porches, croix, murs en pierre, etc...)**
 - Identification
 - (Un circuit thématique permettant la découverte et la compréhension de l'existence de ces éléments du patrimoine (CDC Loudunais))

ORIENTATION 2 : POURSUIVRE ET PROTEGER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

- Réaliser les aménagements offrant une meilleure sécurité des infrastructures

La RD 347 traverse la commune et supporte un trafic suffisamment important pour constituer une véritable gêne dans les échanges de proximité, et notamment dans les liaisons Est-Ouest. Une étude est en cours sur cette RD 347, et des aménagements devront, à terme, permettre le ralentissement de la circulation automobile. L'aménagement de cette traverse d'agglomération n'est pas encore programmée. Ces aménagements confirmeront des passages sécurisés pour les piétons et vélos et devront permettre une meilleure identification de la direction du centre bourg.

- Aménagement de la traversée du bourg
 - Améliorer la sécurité des carrefours sur la RD 347
 - Une circulation apaisée
 - Une traversée qualifiée
- Aménagement de la RD 347 dans la traversée du bourg
 - Aménager les entrées du bourg
 - Traitement paysager (plantations d'alignement...)
 - Sécuriser les dessertes des riverains
 - Préserver l'accès au restaurant au sud de la commune
 - Améliorer la sécurité des carrefours (route de Triou, route de Saint-Cassien)
 - Identifier l'entrée principale du bourg : l'avenue du Prince de la Tour d'Auvergne
 - Intégrer une circulation douce (vélos, piétons) le long de la RD 347
 - Sécuriser les accès aux activités existantes
- Traitement des carrefours
 - Carrefours de la Butte, de la Buette et des Chaussons
 - Identifier l'approche des carrefours
 - Carrefour sur la RD 347 et voie communale d'accès à Triou (Bois Toreau)

Les entrées de bourg sur la RD 347 s'inscriront dans les aménagements de l'ensemble de la traverse et favoriseront le ralentissement de la circulation.

L'ensemble de ces aménagements permettront la mise en place de liaisons douces sécurisées, nécessité d'autant plus importante sur cet axe où les circulations sont, souvent, réalisées à forte vitesse.

- Mieux gérer les déplacements

Les déplacements en automobile sont pénalisants en matière énergétique, c'est pourquoi deux directions ont été particulièrement travaillées dans le cadre de ce PLU : favoriser les déplacements de proximité, à pied ou à vélo, et favoriser le covoiturage, pour les liaisons régulières ou exceptionnelles, mais plus lointaines.

Favoriser les déplacements doux par la création de cheminements est l'un des objectifs de la commune. C'est pourquoi seront créés, des cheminements aménagés et sécurisés de façon à inciter l'ensemble des habitants à se déplacer à pied ou en vélo, dans la direction du centre bourg. A l'intérieur du bourg, la faible circulation existante se prête encore à une cohabitation entre les vélos, les piétons et les automobilistes sous réserve de traiter les lieux où la vitesse est excessive.

En matière de covoiturage, de nouvelles pratiques sont en train de se mettre en place, notamment sous la pression de certaines nécessités économiques (augmentation du coût des énergies fossiles). L'une des premières actions possibles pourra être un parking permettant le stationnement pour le covoiturage, sur le site de la zone d'activité. Cet espace est stratégique pour les habitants de la commune, mais aussi, bien placé pour des covoitages avec des habitants extérieurs à la commune. La seconde direction est de favoriser la mise en place d'un site internet à l'échelle communale et ou de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, outil permettant de gérer efficacement les déplacements quotidiens ou exceptionnels.

- Réalisation d'un parking de Covoiturage
- La création d'un réseau de circulations douces :
 - Des cheminements quotidiens
 - Du cœur du bourg vers les villages de Triou et de Saint-Cassien (le long des voies existantes)
 - Des liaisons piétonnes reliant les différents quartiers anciens et à venir

- Les activités économiques et agricoles à conforter

Les activités ont commencé à s'implanter le long de la RD 347, de façon éparse. Le projet d'une zone artisanale, permettra de mieux gérer l'accueil des nouvelles activités et de regrouper les accès sur la RD 347.

- Création d'une Zone d'activités artisanales le long de la RD 347
 - Un programme à définir en concertation avec les autres sites d'activités de la Communauté de Communes du Pays Loudunais
 - Accueillir de nouvelles activités
 - Repositionner certaines activités existantes le long de la RD 347
 - Un schéma d'organisation de la zone d'activités
 - Les accès et la desserte de la zone d'activités
 - Un programme paysagé à l'Ouest de la zone d'activités

L'activité agricole, avec la présence d'une douzaine d'exploitations est très présente sur la commune. Les terres agricoles seront protégées pour les activités agricoles actuelles et ou plus orientées vers une agriculture de proximité.

- La protection de l'activité agricole
 - Maintenir la surface des terres exploitées (restructuration foncière ?)
 - Installer un maraîcher sur la Vallée de La Briande

L'énergie étant au cœur des préoccupations pour l'avenir de la planète, l'installation de procédés permettant la production d'énergies renouvelables, à titre individuel ou collectif, seront autorisés y compris sur les bâtiments à l'intérieur du bourg.

- Des réflexions autour de la maîtrise de l'énergie
 - Permettre l'installation de procédés générant des énergies renouvelables
 - Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments d'activités et/ou agricoles.
 - Intégration des éoliennes privées
 - Développer le bois de chauffage
 - Acquisition de parcelles pour réaliser des bois communaux

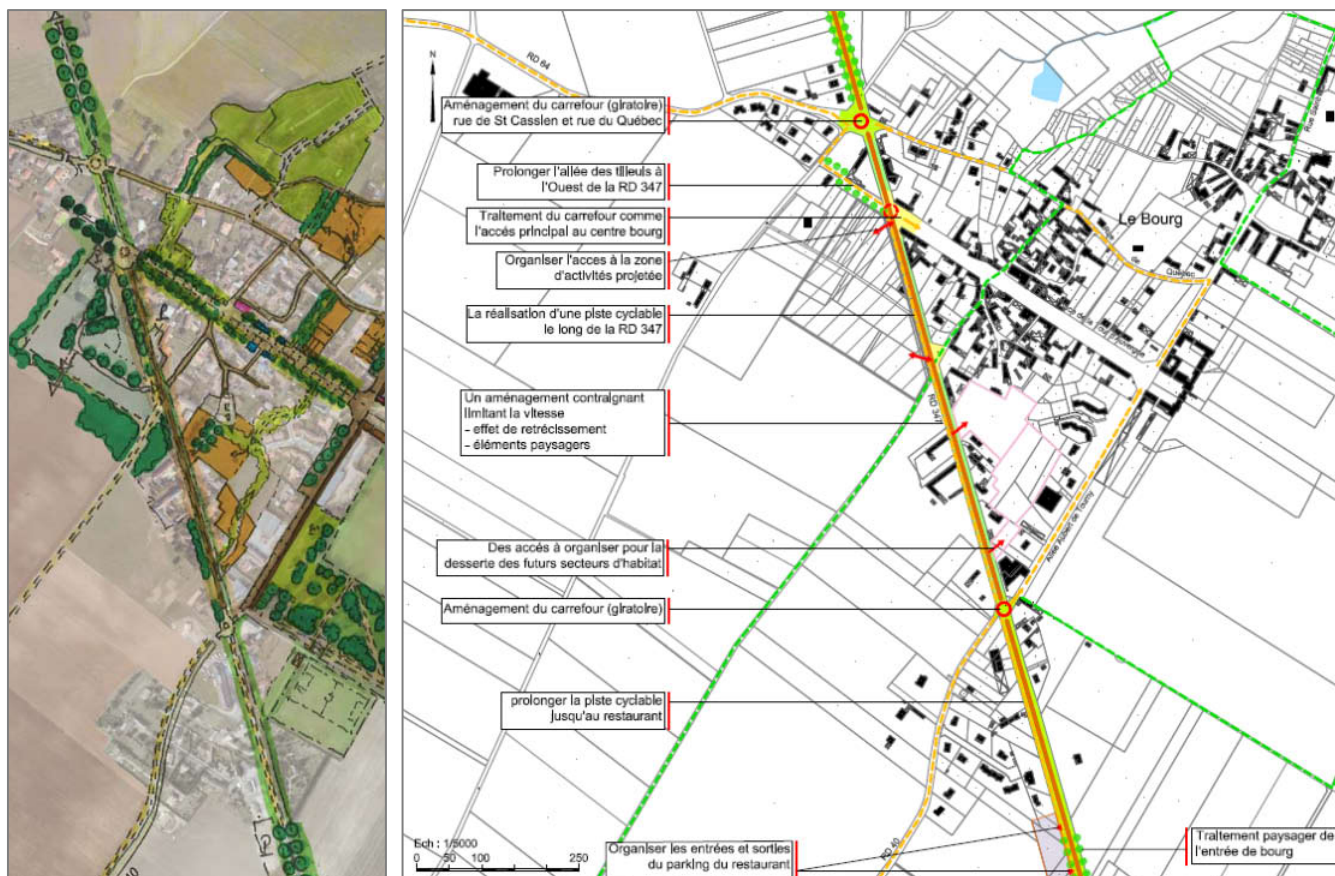
- Le tourisme

Le tourisme ne peut être, à Angliers, qu'une activité secondaire : hébergements, accueil de la part d'habitants et/ou d'agriculteurs seront favorisés de façon à faire partager les richesses naturelles et patrimoniales liées aux caractéristiques géographiques, historiques et humaines du territoire.

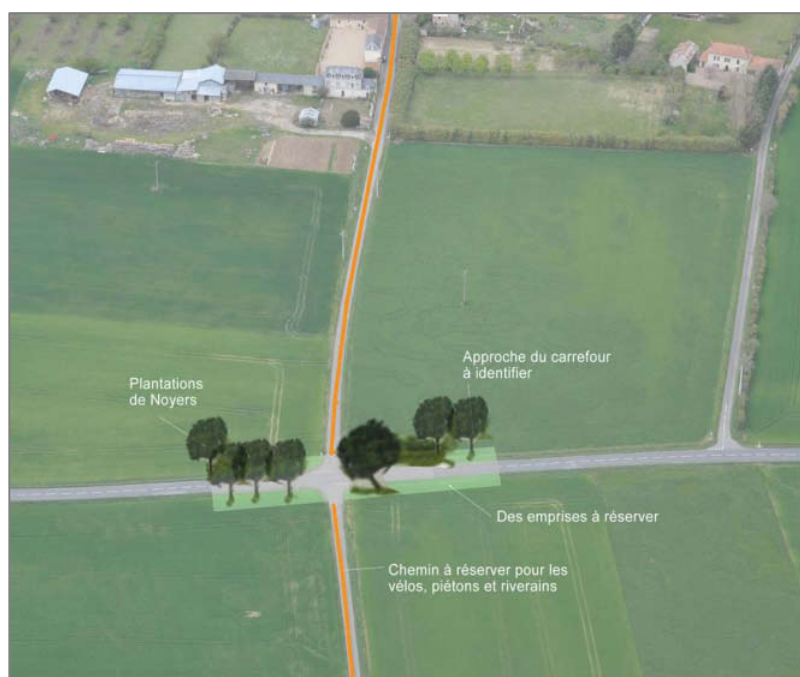
- Mise en place de circuits de découverte :
 - Des cheminements de loisirs révélant le patrimoine de la commune
 - En direction de la forêt de Scévilles et vers la vallée de La Briande
 - Intégrant les villages de Triou (les porches) de Saint-Cassien (le donjon et le prieuré)
- La réalisation de gîtes ruraux
 - Inciter les particuliers à réhabiliter une partie de leur patrimoine en hébergement de loisirs.
 - Création d'un gîte d'étape dans le presbytère ?

ORIENTATION 2 : Poursuivre et protéger le développement économique de la commune

Les illustrations suivantes traduisent l'état d'esprit dans lequel les projets peuvent être conçus, avant leur mise en œuvre. Celles-ci sont susceptibles de modification suivant l'évolution du projet



Aménagement de la RD 347 dans la traversée du bourg

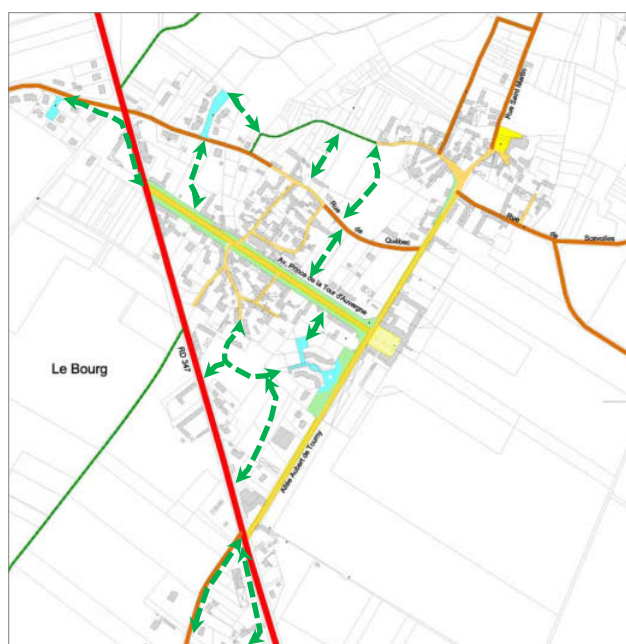


Traitement des carrefours
Exemple pour le carrefour des Chaussons (Saint-Cassien)

Les illustrations suivantes traduisent l'état d'esprit dans lequel les projets peuvent être conçus, avant leur mise en œuvre. Celles-ci sont susceptibles de modification suivant l'évolution du projet.

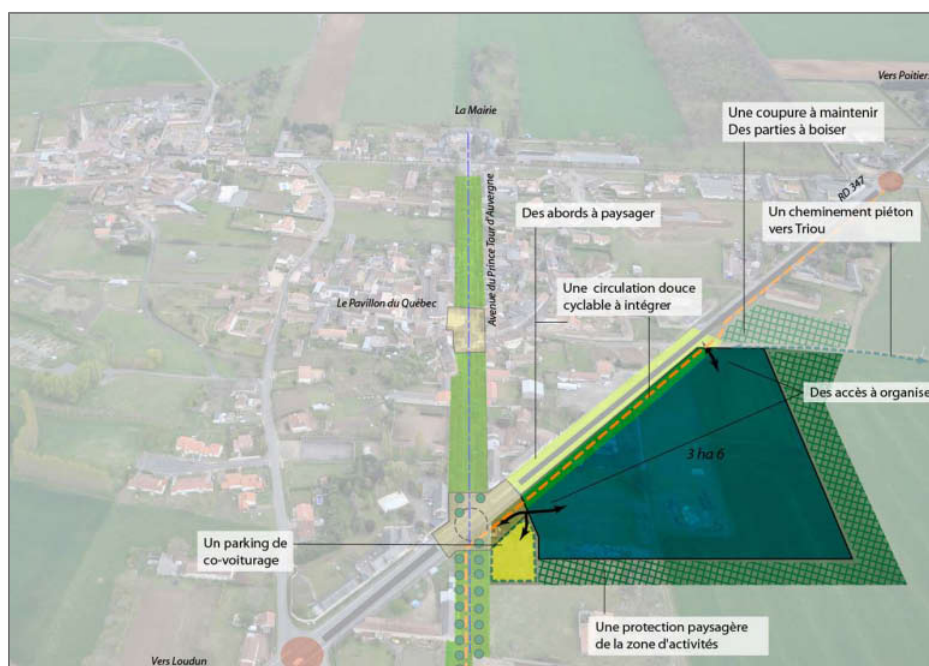


Des circulations douces entre le bourg et les villages
(le long des voies existantes)

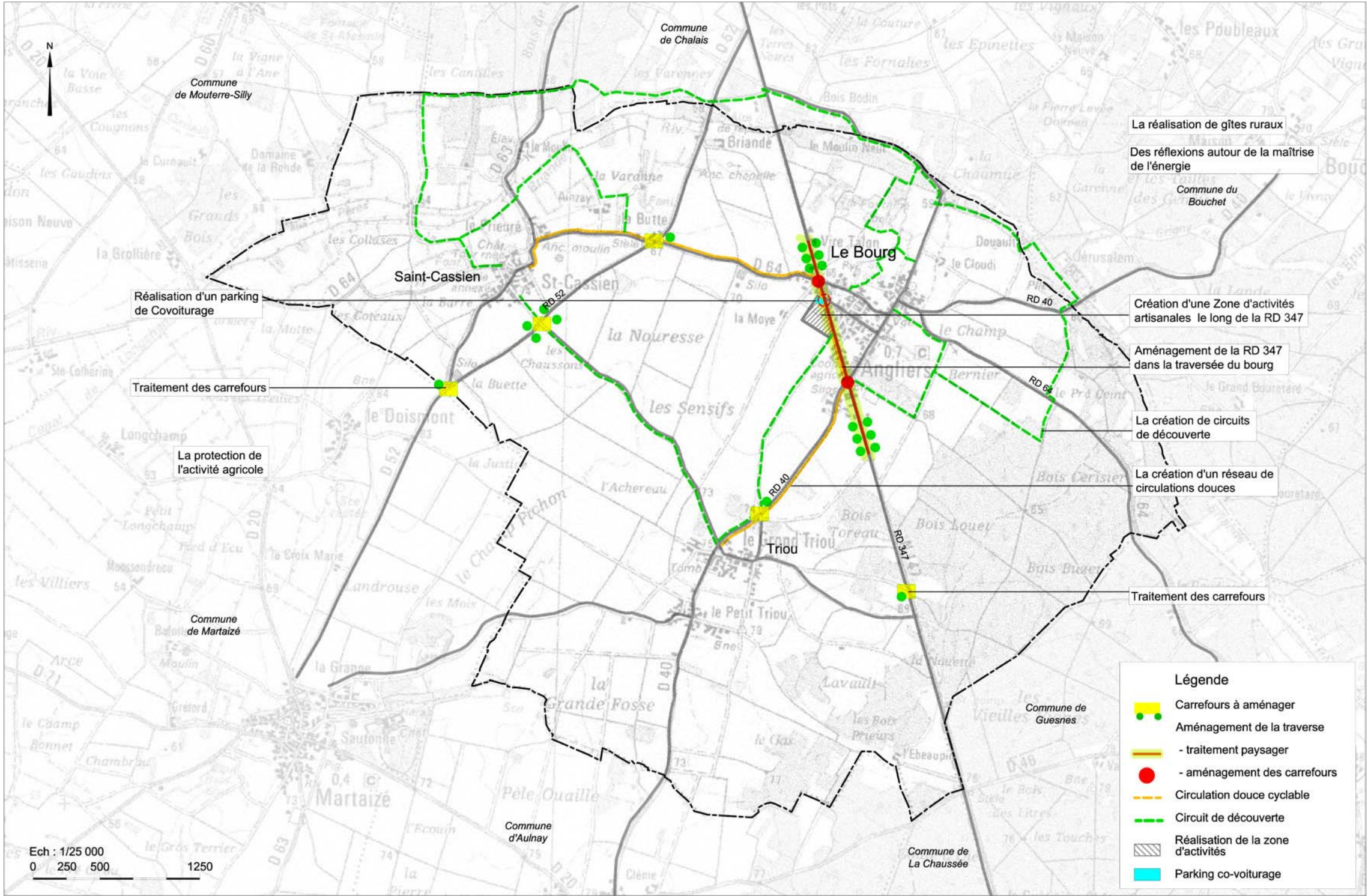


Des liaisons piétonnes reliant les quartiers anciens et à venir

La création d'un réseau de circulations douces : des cheminements quotidiens



Réalisation d'un parking de covoiturage
Création d'une zone d'activités artisanale le long de la RD 347



**ORIENTATION 2 :
Poursuivre et protéger le
développement économique de la
commune**

**Réaliser les aménagements offrant une meilleure
sécurité des infrastructures**

- **Aménagement de la traversée du bourg**
 - Améliorer la sécurité des carrefours sur la RD 741
 - Une circulation apaisée
 - Une traversée qualifiée
- **Aménagement de la RD 347 dans la traversée du bourg**
 - Aménager les entrées du bourg
 - Améliorer la sécurité des carrefours (route de Triou, route de Saint-Cassien)
 - Identifier l'entrée principale du bourg : l'avenue du Prince de la Tour d'Auvergne
 - Intégrer une circulation douce (vélos, piétons) le long de la RD 347
 - Sécuriser les accès aux activités existantes
- **Traitement des carrefours**
 - Carrefours de la Butte, de la Buette et des Chaussons
 - Carrefour sur la RD 347 et voie communale d'accès à Triou (Bois Toreau)

Mieux gérer les déplacements

- **Réalisation d'un parking de Covoiturage**
 - Sur le site de la zone d'activités projetée
- **La création d'un réseau de circulations douces :**
 - Des cheminements quotidiens

Les activités économiques et agricoles à conforter

- **Création d'une Zone d'activités artisanales le long de la RD 347**
 - Un programme à définir en concertation avec les autres sites d'activités de la Communauté de Communes du Pays Loudunais
 - Un schéma d'organisation de la zone d'activités
- **La protection de l'activité agricole**
 - Maintenir la surface des terres exploitées (restructuration foncière ?)
 - Installer un maraîcher sur la Vallée de La Briande
- **Des réflexions autour de la maîtrise de l'énergie**
 - Permettre l'installation de procédés générant des énergies renouvelables
 - Développer le bois de chauffage

Le tourisme

- **La création de circuits de découverte :**
 - Des cheminements de loisirs révélant le patrimoine de la commune
- **La réalisation de gîtes ruraux**
 - Inciter les particuliers à réhabiliter une partie de leur patrimoine en hébergement de loisirs.
 - Création d'un gîte d'étape dans le presbytère?

ORIENTATION 3 : Conforter la vitalité du centre bourg

Le centre bourg continue à se renforcer grâce à l'accueil de nouveaux habitants qui viennent régulièrement conforter son ancrage. La demande de logements (terrains à bâtir surtout) s'est située au cours des dernières années aux alentours de 2 à 3 logements par an. L'originalité de la commune a été, contrairement à de nombreuses communes rurales proches, d'accueillir une grande partie des nouveaux habitants dans le bourg. Cet accueil a permis la réalisation de services, d'équipements et le maintien des commerces, même si ceux situés le long de la RD 347 ont eu des difficultés à résister aux nuisances de la croissance du trafic automobile.

- De nouveaux habitants dans le centre bourg

La croissance démographique souhaitée par les élus est de pouvoir assurer le renouvellement des habitants pour que notamment les équipements scolaires et liés à la petite enfance puissent trouver leur pleine utilisation.

La programmation de logements, en l'absence de Programme Local de l'Habitat, s'est donc appuyée sur des objectifs démographiques mesurées, les réalités du marché du logement, localement et dans les communes proches, et les caractéristiques de la commune d'Angliers.

Cette programmation repose sur les éléments suivants :

- **4 logements par an** seront nécessaires à construire, en plus de la réhabilitation de 5 à 10 logements sur 10 ans, au regard des besoins estimés pour l'accueil mesuré de 20 à 25 habitants supplémentaires à horizon 10 ans, nécessaires à l'équilibre des équipements et au maintien des commerces et de la réalité des marchés du logement,
- **640 m² de terrain par logement auxquels se rajoutent 25 % liés aux espaces publics, soit 800 m² par logement**, alors que 1 000 m² ou plus ont été consommés par logement au cours des dernières années,
- **Un coefficient de rétention foncière** peut donc être appliqué, sur la base de 20 % à 30%.

Cette base quantitative de la programmation de nouveaux logements doit être accompagnée d'un objectif sur les types de logements et notamment la poursuite de la production de logements locatifs publics. Les zones d'accueil des nouvelles constructions pourront donc accueillir, dans des proportions modestes du logement locatif public.

La carte communale conservait des capacités d'accueil encore très importantes : 19 ha sont encore disponibles dans les zones constructibles du bourg, de Triou et de Saint-Cassien. Les surfaces réservés à l'accueil des nouvelles constructions ont donc été divisées par 4 dans le cadre de l'élaboration du PLU.

- La répartition spatiale des nouveaux logements

Les réponses pour la production de nouveaux logements passent par la construction neuve puisque le taux de vacance dans les logements existants est très faible. Les possibilités reposent sur :

- *l'accompagnement pour l'utilisation des « dents creuses »* situées à l'intérieur des zones déjà construites : compte tenu de la densité actuelle et de l'organisation actuelle du tissu urbain, c'est donc une vingtaine de logements qui sont possibles à créer, en majorité dans le bourg.
- *l'ouverture de nouvelles zones constructibles* à proximité immédiate des quartiers existants. Cette ouverture à l'urbanisation implique des réflexions préalables dont une partie a été traduites dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Il s'agit des zones situées à l'intérieur de l'enveloppe déjà urbanisée de la commune.

Ces zones permettront de répondre aux besoins estimés et de poursuivre une offre de logements locatifs (10% de logements locatifs publics) et d'accession abordable.

- De futures zones résidentielles à l'intérieur du bourg
 - Une offre foncière diversifiée
- Poursuivre la création de logements locatifs
 - au sein des nouvelles opérations d'habitat
 - par la réhabilitation du presbytère en logements locatifs ou en gîte d'étape

- Des équipements, des services et des commerces à renforcer

Depuis longtemps, la commune d'Angliers est attentive au fait que les habitants puissent bénéficier des équipements, services et commerces nécessaires pour le maintien d'une vie agréable.

Le Château est un lieu qui accueille déjà la Mairie et l'agence postale. Les projets reposent sur la création d'une bibliothèque et d'une salle d'exposition qui seront de nature à renforcer la qualité culturelle des équipements et des animations actuelles déjà existantes, notamment à partir du Pavillon du Québec. De plus, des salles de réunions pourront être utilisées par la Mairie et les associations. L'ensemble de ce programme se situerait dans l'aile gauche du Château

Les équipements sportifs seront complétés par des vestiaires et un club house permettant de prolonger la convivialité des manifestations dans ce domaine. Enfin, le cimetière est pratiquement complet. A ce titre un nouvel emplacement a été recherché.

- Renforcement des équipements dans le château
 - Création d'une bibliothèque et d'un espace d'exposition - salle de réunion dans la grange proche de l'actuelle boulangerie
 - Réalisation d'une bibliothèque s'inscrivant dans un réseau de bibliothèques (CDC)
 - Repositionnement des archives liées au Québec
 - Un espace polyvalent servant de lieu d'exposition et de salle de réunion (conférences, réunions associatives, ...)
 - Réhabilitation de la mairie
 - Accessibilité et accueil du public
- Amélioration des équipements sportifs
 - Réalisation de nouveaux vestiaires et d'une salle à vocation associative (Réunions, Club House, etc ...)
- La création d'un nouveau cimetière
 - Un emplacement à déterminer (proche de l'Eglise ?)

L'activité commerciale a, jusqu'à présent, été largement soutenue par la collectivité : installation de la boulangerie, de l'épicerie (réinstallation après un départ à la retraite). Ce soutien a permis le maintien d'un niveau de commerces de nature à répondre aux différents besoins des habitants. Cette activité pourra être renforcée par l'accueil de nouveaux habitants dans le bourg. Il est sans doute nécessaire que la collectivité poursuive ce type d'action en assurant une veille sur les potentialités foncières proches des commerces existants pour d'éventuelles implantations, soit dans le bâti existant, soit dans les futures zones à urbaniser.

- Maintien des commerces et des services sur l'avenue du Prince de la Tour d'Auvergne
 - Accueil de nouveaux commerces et services à proximité de ceux existants (réhabilitation de granges ou bâtiments sous utilisés avenue du prince de la tour d'Auvergne)
- La couverture numérique du territoire

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Vienne fixe un objectif d'équipement de 60 % au Très Haut Débit à horizon 2020 et 100 % des foyers d'ici 25 ans.

Cet objectif repose sur le déploiement et/ou le renforcement des infrastructures de communication numérique afin d'assurer un niveau de service suffisant et cohérent sur le territoire.

Les nouveaux aménagements (travaux de voirie, aménagement des nouveaux quartiers et de la zone d'activités notamment) seront l'occasion de participer au déploiement des infrastructures d'accueil des réseaux de communication électronique qui seront nécessaires pour desservir, à terme, le plus grand nombre d'habitants et d'activités par le très haut débit. Il s'agira d'intégrer, là où cela s'avère nécessaire, ces infrastructures (enfouissement de réseaux à titre préventif).

- La place de l'Eglise :

La place de l'Eglise est une place « historique » puisque les principaux cheminements passaient devant. En revanche, aujourd'hui cet espace pourrait être mieux délimité et aménagé pour mieux mettre en valeur cet édifice important et sans doute parmi les plus anciens de la commune.

- Aménagement de la place Saint Martin
 - Mettre en valeur les abords de l'église
 - Intégrer le stationnement lié aux besoins des cérémonies religieuses et au stationnement de proximité

- L'aménagement des rues et espaces publics

L'aménagement des rues et espaces publics participent à l'embellissement du cadre de vie des habitants ; ces aménagements doivent répondre aux besoins actuels, tout en participant à la mise en valeur des patrimoines. De plus, la qualité de ce cadre de vie pour Angliers, commune rurale, repose sur le déploiement d'une trame verte qui permettra une continuité des corridors écologiques tout en concevant un cadre paysagé pour l'accueil des nouvelles constructions.

- Les principes d'aménagement des rues
 - *Les rues et ruelles des anciens villages agricoles sur le bourg*
 - *L'aménagement d'espaces centraux dans les villages de Triou et Saint-Cassien*
 - *Les rues paysagées des nouveaux quartiers d'habitat*
- Une trame paysagère à l'intérieur du bourg
 - *La qualification paysagère des nouveaux espaces publics dans les quartiers d'habitations*
 - *La valorisation de l'ancien camping (avenue du Prince de la Tour d'Auvergne)*
 - *La continuité vers les jardins potagers et la vallée de la Briande au Nord*
 - *La mise en valeur des allées de tilleuls (allée de Tourny)*
 - *L'entretien des arbres*
 - *Le traitement des espaces publics (engazonnement, plantations, ...)*

- Vie associative et citoyenneté

Le développement durable passe aussi par la création d'espaces et de manifestations où peuvent se déployer les lieux de solidarités. Le « faire » ensemble peut ainsi être privilégié au travers d'actions liées à l'énergie et aux réflexions qui en découlent, à la pratique du jardinage qui permet d'aborder également les problématiques permettant d'ancrer, au travers du patrimoine, l'identité communale.

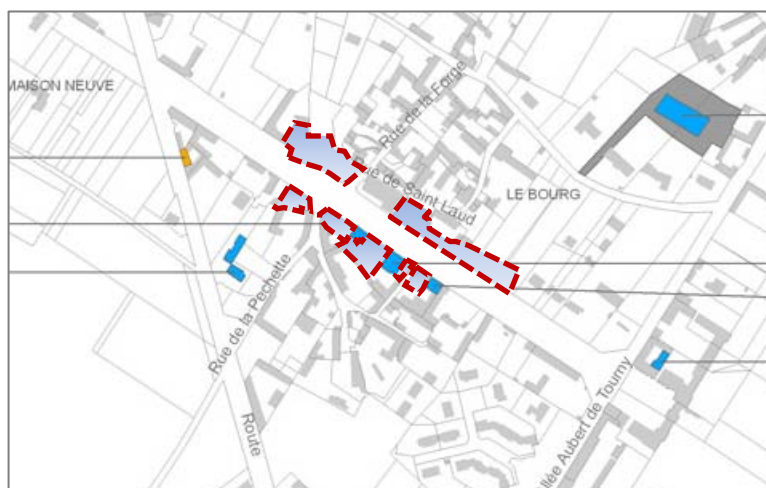
- Mettre en place un marché de producteurs locaux
 - *Définition de l'importance du marché*
 - *Identification des marchés environnants (fréquentation, jours, etc...)*
 - *Positionnement sur l'avenue du prince de la tour d'Auvergne*
- Des animations autour des jardins potagers et de la gestion des Pesticides
 - *Un jardin potager scolaire ?*
 - *La création d'une association de mise en synergie des différents jardiniers*
 - *Une sensibilisation sur la gestion des pesticides*
 - *Charte "Terre Saine"*
- Renforcer les échanges avec le Québec et développer une mise en réseau avec les autres sites liés à l'Acadie dans le département de la Vienne

Les illustrations suivantes traduisent l'état d'esprit dans lequel les projets peuvent être conçus, avant leur mise en œuvre. Celles-ci sont susceptibles de modification suivant l'évolution du projet.

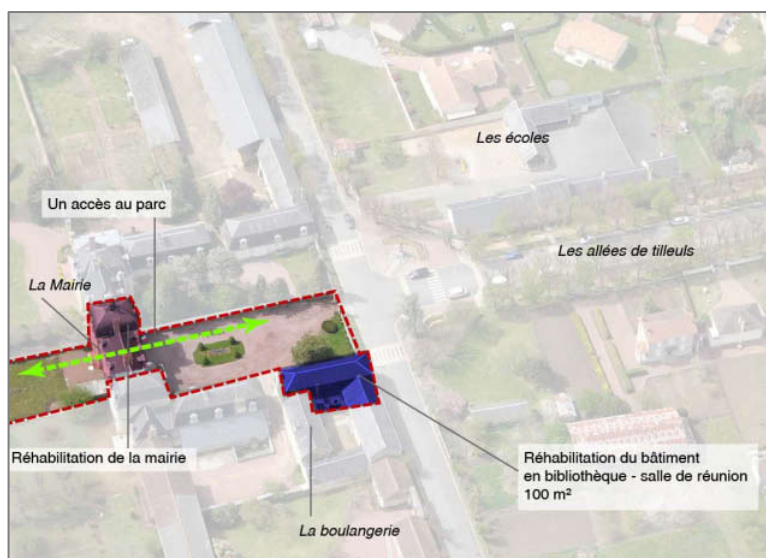


Illustration pour l'aménagement de nouveaux quartiers dans le bourg

De futures zones résidentielles dans le bourg



Maintien des commerces et des services sur l'avenue du Prince de la Tour d'Auvergne

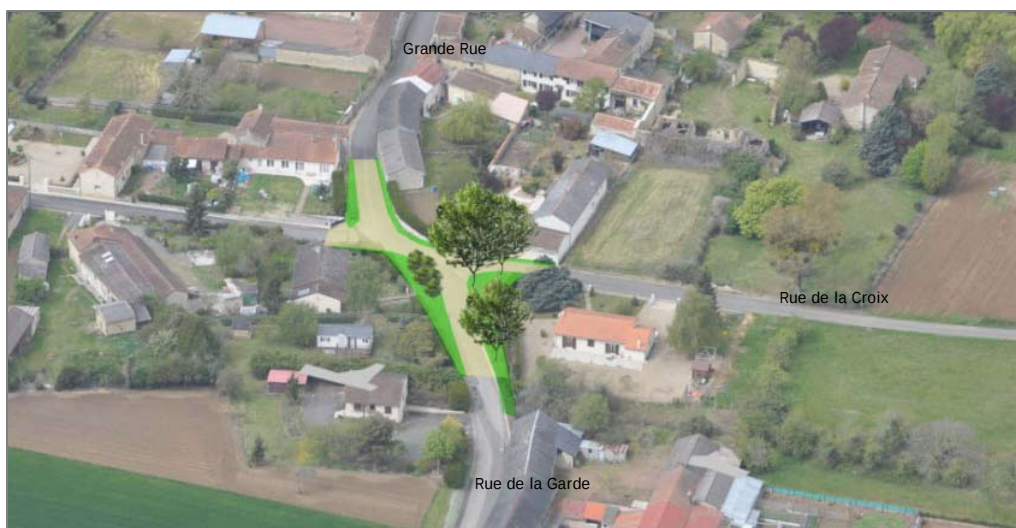


Renforcement des équipements dans le château

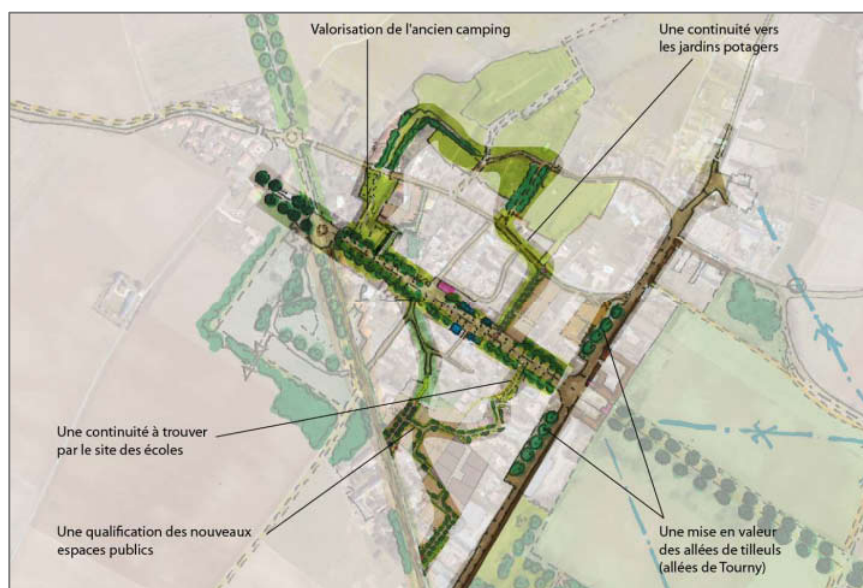
Les illustrations suivantes traduisent l'état d'esprit dans lequel les projets peuvent être conçus, avant leur mise en œuvre. Celles-ci sont susceptibles de modification suivant l'évolution du projet.



Aménagement de la place Saint-Martin



Les principes d'aménagement des rues
(exemple : Triou)



Une trame paysagère à l'intérieur du bourg

ORIENTATION 3 :
Conforter la vitalité du centre bourg

De nouveaux habitants dans le centre bourg

- De futures zones résidentielles à l'intérieur du bourg
 - Une offre foncière diversifiée
- Poursuivre la création de logements locatifs

Des équipements, des services et des commerces à renforcer

- Renforcement des équipements dans le château
 - Création d'une bibliothèque et d'un espace d'exposition – salle de réunion dans la grange proche de l'actuelle boulangerie
 - Réhabilitation de la mairie
- Amélioration des équipements sportifs
 - Réalisation de nouveaux vestiaires et d'une salle à vocation associative (Réunions, Club House, etc ...)
- La création d'un nouveau cimetière
 - Un emplacement à déterminer (proche de l'Eglise ?)
- Maintien des commerces et des services sur l'avenue du Prince de la Tour d'Auvergne
 - Déplacement de la boulangerie ?
 - Accueil de nouveaux commerces et services à proximité de ceux existants (réhabilitation de granges ou bâtiments sous utilisés avenue du prince de la tour d'Auvergne)
- La couverture numérique du territoire

Les espaces publics

- Aménagement de la place Saint Martin
 - Mettre en valeur les abords de l'église
 - Intégrer le stationnement lié aux besoins des cérémonies religieuses et au stationnement de proximité
- Les principes d'aménagement des rues
 - Les rues et ruelles des anciens villages agricoles sur le bourg
 - L'aménagement d'espaces centraux dans les villages de Triou et Saint-Cassien
 - Les rues paysagées des nouveaux quartiers d'habitat
- Une trame paysagère à l'intérieur du bourg
 - La qualification paysagère des nouveaux espaces publics dans les quartiers d'habitations
 - La valorisation de l'ancien camping (avenue du Prince de la Tour d'Auvergne)
 - La continuité vers les jardins potagers et la vallée de la Briande au Nord
 - La mise en valeur des allées de tilleuls (allée de Tourny)

Vie associative et citoyenneté

- Mettre en place un marché de producteurs locaux
 - Définition de l'importance du marché
 - Identification des marchés environnants (fréquentation, jours, etc...)
 - Positionnement sur l'avenue du prince de la tour d'Auvergne
- Des animations autour des jardins potagers et de la gestion des Pesticides
 - Un jardin potager scolaire ?
 - La création d'une association de mise en synergie des différents jardiniers
 - Une sensibilisation sur la gestion des pesticides
- Renforcer les échanges avec le Québec et développer une mise en réseau avec les autres sites liés à l'Acadie dans le département de la Vienne

